

4) Epreuve sur les paramètres physico-chimiques marins :

* les caractéristiques chimiques de l'eau de mer : composition chimique, la salinité, les gaz dissous, les sels dissous (les sels nutritifs) ;

* les caractéristiques physiques de l'eau de mer : la lumière, la température, la densité, le PH, les ondes acoustiques, la radioactivité ;

* les mouvements de la mer : la classification, les mouvements cycliques, les mouvements apériodiques et courants.

5) Epreuve de langue anglaise :

— étude de texte suivie de questions ;

— définition des termes techniques dans le lexique de pêche.

B) Epreuve orale d'admission définitive :

— l'épreuve orale consiste en un exposé d'une durée maximum de trente (30) minutes devant les membres du jury, et portant sur le programme de l'examen professionnel.

ANNEXE 3

Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur d'application des pêches.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1) Culture générale :

* l'économie de marché et la politique sociale ;

* la mondialisation ;

* les nouvelles technologies ;

* le développement et l'environnement ;

* le chômage et la politique de l'emploi en Algérie ;

* l'impact socio-économique du secteur des pêches ;

* la situation actuelle du secteur de la pêche dans le Maghreb et le monde ;

* la politique de l'eau dans le monde et en Algérie ;

* la faim et les problèmes de sécurité alimentaire dans le monde ;

* les pétrole, enjeux et stratégies ;

* l'Union du Maghreb arabe (UMA) ;

* les organisations non-gouvernementales (ONG) ;

* la politique agricole en Algérie.

2) Epreuve portant sur l'identification des principales espèces d'intérêt commercial et/ou écologique :

* les études des migrations des poissons ;

* les études biologiques ;

— l'identité ;

— la distribution ;

— la biologie des espèces ;

— la reproduction ;

— l'alimentation ;

* systématique et reconnaissance des espèces.

3) Epreuve d'océanographie générale :

* les océans, les mers et le continental ;

* les caractéristiques physico-chimiques de l'eau de mer, de l'eau douce et de l'eau saumâtre : les substances dissoutes, les gaz dissous, la salinité, la température, la pression, les vents dominants, le PH ;

* les mouvements de la mer : les mouvements cycliques (houle, vagues, marées), les mouvements apériodiques (courants verticaux et courants horizontaux) ;

* le relief sous-marin : le profil, la nature des fonds océaniques, les sédiments ;

* les caractéristiques techniques des sites à vocation piscicole.

4) Epreuve sur la technologie des engins de pêche et leur utilisation :

* les conceptions et les équipements des navires de pêche ;

* les techniques et les méthodes de pêche : pêche au chalut, à la senne tournante coulissante, au filet droit à la palangre, aux nasses, à la drague ;

* la conceptions des engins de pêche ;

* la sélectivité des engins de pêche ;

* les appareils de détection ;

* les types d'engins d'élevage utilisés en aquaculture ;

* les types d'engins de pêche interdits ;

* les types d'armements utilisés par les différents types de flotilles de pêche.

5) Epreuve de langue anglaise:

— étude de texte suivie de questions ;

— définition des termes techniques dans le lexique de la pêche.

b) Epreuve orale d'admission définitive:

— l'épreuve orale consiste en un exposé d'une durée maximum de trente (30) minutes devant les membres du jury, et portant sur le programme de l'examen professionnel.